

## **SEANCE DU MERCREDI 17 JUIN 2015**

(Convocation du 10/06/2015)

L'an deux mil quinze, le mercredi dix sept juin à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de GRATOT, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Rémi BELLAIL, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : MM. BELLAIL Rémi, AGNES Jean-Noël, DUREL Sébastien, FERREY Jean-François, FREMOND Hervé, GABRIELLE Jean-Pierre, HAMCHIN Thierry, LEROUX Jacques, MARIE Marcel, MMES GAMBILLON Marie-Claire, HAREL Anne, HERMAN Marie-Laure, JACQUES Nadia.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES** : MM. BRIENS Dominique, OUITRE Florian

**Secrétaire de séance** : Madame Marie-Claire GAMBILLON

### **Ordre du jour de la séance**

- 1- *Projet communes nouvelles*
- 2- *Modification de la convention avec Monsieur GAUDIN pour l'aménagement de la sortie du chemin de la Grandinière*
- 3- *Devis réalisation passerelle pour accès aux nouveaux bâtiments publics*
- 4- *Point sur les dossiers en cours*

### **COMMUNES NOUVELLES**

Monsieur le Maire donne le compte rendu de la réunion qui a eu lieu à la Communauté de Communes avec Madame la Sous Préfète avec pour sujet les communes nouvelles. Elle a bien insisté sur le bien fondé de création d'une commune nouvelle afin d'éviter la baisse des dotations de l'Etat et sur la cohérence géographique.

Monsieur le Maire rapporte de même le résultat de l'entretien avec les élus des 4 communes du RPI. Chaque commune propose une réflexion avec son conseil municipal.

Monsieur le Maire précise au conseil municipal qu'en cas de décision de création d'une commune nouvelle il n'y aurait aucun changement dans la composition du conseil municipal jusqu'en 2020.

Un nouveau Maire serait élu parmi les conseillers municipaux élus en 2014.

Madame HAREL explique ce qu'est une commune nouvelle et pose la question du cas des communes de MONTSURVENT et d'ANCTEVILLE.

Pour la création, une charte doit être établie et un nom attribué à cette commune nouvelle.

Le conseil municipal donne son accord pour la continuité de la réflexion et souhaite que tous les membres soient associés aux réunions.

Monsieur LEROUX précise qu'il est dommage que les communes de MONTSURVENT ET ANCTEVILLE ne soient pas associées à la réflexion.

### **SORTIE DU CHEMIN DE LA GRANDINIÈRE**

Monsieur le Maire présente le nouveau projet de convention avec Monsieur GAUDIN suite à l'incendie survenu sur sa propriété. Monsieur VOGT du Cabinet VARIANCE a établi une nouvelle convention concernant la réduction de la longueur de l'aile en retour ouest du bâtiment de Monsieur GAUDIN en tenant compte d'une part des dégâts subis au bâtiment et d'autre part des doléances de Monsieur GAUDIN. Cette convention vise seulement à rendre une meilleure visibilité aux véhicules qui, sortant du chemin de la Grandinière, empruntent la RD2 en direction de COUTANCES. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve

cette convention et décide, à l'unanimité, le versement d'une indemnité de 5 000€ à Monsieur GAUDIN. Le conseil municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature de la convention et de tous documents se rapportant à cette affaire.

### **TRAVAUX CONSTRUCTION MAIRIE ET SALLE DE CONVIVIALITE**

Monsieur FEREY présente le projet de passerelle ; 2 modèles sont proposés, l'un droit et l'autre cintré.

Le conseil municipal choisit le modèle « cintré » et donne son accord au devis de l'entreprise MULTIMER. Le bois sera fourni par la scierie JORET.

Le conseil municipal donne son accord afin que Monsieur FEREY contacte un bureau d'études pour le calcul de la vérification de la structure de la passerelle.

Le conseil municipal charge Monsieur FEREY de faire le nécessaire afin que les travaux soient exécutés assez rapidement.

### **TRAVAUX BATIMENTS PUBLICS – FINANCEMENT**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il faut prévoir de contracter un emprunt à court terme ou une ouverture d'une ligne de trésorerie dans l'attente de recevoir les subventions et la TVA. Monsieur le Maire précise au conseil municipal qu'il a reçu une circulaire concernant un prêt à taux zéro pour le préfinancement du fonds de compensation à la T.V.A.

### **SECURITE INCENDIE CONSTRUCTION MAIRIE SALLE DE CONVIVIALITE ET ATELIER MUNICIPAL**

Monsieur DUREL présente le devis des Etablissements SICLI pour la fourniture d'extincteurs et des documents obligatoires pour la sécurité des bâtiments publics. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, donne avis favorable au devis des ETS SICLI pour un montant de 1 168.43€ T.T.C.

### **TRAVAUX EXTERIEURS – BATIMENTS PUBLICS**

Monsieur le Maire remet au conseil municipal un exemplaire de l'esquisse réalisée par Monsieur VOGT concernant l'aménagement extérieur de la mairie et de la salle de convivialité. Le conseil municipal valide les travaux au pignon de la salle.

### **POINT D'APPORTS VOLONTAIRES ENCASTRE SUR LE PARKING DE L'ECOLE**

Monsieur le Maire présente le projet d'implantation d'un point d'apports volontaires encastré sur le parking de l'école en remplacement des containers existants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet le souhait de réaliser le point d'apports volontaires au sud de la partie de l'aire de stationnement qui va prochainement être aménagé en parking, à proximité de l'école et de la future mairie. Monsieur le Maire est chargé de donner un avis favorable à la Communauté de Communes pour la réalisation de l'installation conformément au plan présenté.

### **RUE DE LA PITONNERIE**

Monsieur HAMCHIN informe le conseil municipal que les travaux de goudronnage réalisés sur l'aire de dégagement de la rue de la Pitonnerie sont déjà dégradés. Monsieur le Maire est chargé de revoir avec l'entreprise pour une remise en état.

**CONSTRUCTION MAIRIE SALLE DE CONVIVIALITE ET ATELIER MUNICIPAL –  
CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE – AVENANT N°1**

Monsieur le Maire présente l'avenant n°1 au contrat de mission de maîtrise d'œuvre de Monsieur LAQUAINE d'un montant de 7 064.65€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, cet avenant.

Le conseil municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature de tous documents se rapportant à cette affaire.

**CONTRAT DE LOCATION DE LA SALLE DE CONVIVIALITE**

Monsieur AGNES donne lecture du projet de contrat de location de la salle de convivialité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal l'approuve mais demande que soit ajoutée la mention « ne pas utiliser d'éponges à récurer *abrasives* » dans le paragraphe « points importants ». De plus une notice explicative sera apposée sur chaque appareil afin d'éviter toute mauvaise utilisation ou manipulation.

**CHIENS EN DIVAGATION**

Monsieur DUREL évoque la divagation de certains chiens et surtout les dégâts occasionnés.

**ACCIDENT AU HOMMEEL**

Monsieur AGNES informe le conseil municipal qu'une voiture a percuté le mur et les compteurs EDF à l'ancienne école du Hommël. Un constat a été effectué et adressé à l'assurance. Un devis a été demandé à l'entreprise BOSCHE pour la réfection du mur.

**RENTREE SCOLAIRE 2015-2016**

Madame HAREL précise au conseil municipal que l'effectif à la prochaine rentrée est de 128 élèves. Pour l'ouverture d'une sixième classe il suffirait de l'inscription de 2 nouveaux élèves.

**VOTE SUBVENTION**

Le conseil municipal décide de voter une subvention de 50€ à l'association « Tous avec Clément ».

**STATIONNEMENT SUR LES TROTTOIRS**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que de plus en plus de voitures stationnent sur les trottoirs dans le bourg. Les riverains se plaignent car la visibilité est réduite pour sortir de chez eux et de plus cela oblige les piétons à marcher sur la route. Un article paraîtra dans le prochain bulletin.